

Première table ronde : les énergies du futur au quotidien

Animation : Didier THELLIER, correspondant académique EDD

Question n°1 :

Madame F. CROISSANT, professeur en génie énergétique au lycée d'Aragon (Héricourt) lycée des métiers de l'énergie et du développement durable

[Voir diaporama.](#)

Question n°2 : Quel choix a été fait par la commune de Chamole sur l'énergie de demain ?

Monsieur J-L DUFOUR, maire de Chamole (Jura), commune concernée par l'installation d'un parc éolien

M. Dufour présente le projet de parc éolien à Chamole (160 habitants). Initié en 2007, ce projet comprendrait 9 éoliennes permettant d'alimenter 12 000 foyers. M. Dufour souhaite appliquer les principes de la transition énergétique : sobriété, efficacité et renouvelables. A cela s'ajoutent trois dimensions : locale, citoyenne et collective. M. Dufour présente l'esquisse de financement du projet. Il insiste sur la volonté de contrôler les capitaux, les bénéfices dégagés par la production d'énergie devront être intégrés à l'économie du territoire.

Pour M. Dufour, ces éoliennes doivent devenir un signal quotidien, incitant à l'économie d'énergie.

[Voir diaporama.](#)

Question n°3 :

Monsieur Thibault AUBERTIN, chargé de mission « Plan climat-énergie territorial » pour le pays des Vosges saônoises.

M. Aubertin explique que c'est en 2012 que le Plan climat-énergie territorial a été mis en place, il s'agit d'un plan d'actions avec des objectifs à atteindre pour 2020 :

- Réduire la consommation d'énergie
- Réduire les émissions de GES
- Développer les Energies renouvelables.

A partir d'un diaporama ([voir document](#)), il insiste sur le fait que le secteur des transports représente 25 % de la consommation d'énergie et 39 % de l'émission des GES. Il rappelle qu'en France, 50 % des déplacements font moins de 3 km, le taux de remplissage moyen d'une voiture est de 1,2

Les solutions sont le covoiturage, les pédibus, vélobus et l'autopartage

En tant que chargé de mission, il met en avant la politique du « pays ». Il est la personne ressource sur ces problématiques, il doit élaborer, animer et suivre la démarche Plan climat-énergie territorial et sensibiliser les citoyens aux problématiques de l'énergie et du climat par le biais de supports divers : films, concours, atelier de concertation. Pour lui, il faut « connaître l'énergie pour mieux l'économiser »

Question n°4 : Que proposez-vous comme solutions ? Pouvez-vous nous parler de Goux les Usiers ?

Monsieur Pascal JOURNOT, responsable de la filière bois au Conseil Général du Doubs

Goux les Usiers est une commune de 699 habitants à 745 m d'altitude ([voir document](#)). Différents bâtiments communaux étaient chauffés à l'électricité et au fuel. Un projet a été monté pour raccorder ces bâtiments à un réseau de chaleur provenant d'une chaufferie centralisée (bois). Les dépenses de chauffage ont baissé mais l'amortissement a augmenté le coût global (coût d'investissement, coût d'exploitation). Toutes les entreprises employées dans ce projet étaient à moins de 25 km, ce qui a permis de développer l'économie locale.

Sur ce projet, M. Journot reconnaît que les émissions de GES ont baissé de 75%, mais il ne fait pas oublier que la combustion produit des particules.

A partir d'une carte des résultats de la politique de développement du bois énergie, M. Journot montre que le territoire a une culture du bois énergie avec 700 chaufferies

Question n°5 : y a-t-il un risque d'avoir une déforestation partielle d'une partie de la Franche Comté en développant de façon outrancière la filière bois ?

M. Journot explique qu'il y a un réel potentiel au niveau de la Franche Comté pour le plan climat énergie. La DRAAF a estimé à 700 000 tonnes /an de production supplémentaire de plaquettes. Mais apparaissent de plus en plus des conflits d'usage en le bois énergie et le bois matière, entre les industriels et les utilisateurs du bois énergie. Les collectivités ont un rôle à jouer très important (affouage, chaufferie, part affectée aux besoins industriels...)

Question n°6 : Dans le Plan climat-énergie territorial pour le pays, la filière bois est-elle prioritaire aux autres sources d'énergie ?

M. Aubertin reconnaît que c'est la principale source à exploiter sur le territoire. La marge de manœuvre est importante au niveau du bois en tenant compte de la desserte forestière, de l'enjeu environnemental. Il insiste sur le fait qu'il faut travailler sur la sobriété énergétique puis développer les énergies renouvelables.

Les possibilités pour la géothermie sont très limitées. Cette ressource ne permettra pas d'atteindre les 32 % d'énergie renouvelable.

M. Dufour explique que le choix de l'éolien s'est fait naturellement à Chamole. Le territoire a du potentiel. Il y a par ailleurs une chaufferie bois dans la commune depuis 10 ans.

Question n°7 : quelles possibilités de débouchés des filières enseignées au lycée Aragon d'Héricourt ?

Madame Croissant : c'est une filière confortable car il y a du travail, les emplois sont là. La formation des professionnels devient également de plus en plus importante.

Questions de la salle :

- En tant qu'utilisatrice de chauffage bois, est-ce que je pourrai être taxée pour chauffage bois ?

Le préfet a élaboré un plan de protection de l'atmosphère après l'enquête d'utilité publique afin de limiter les émissions de particules fines. En effet le bois énergie en secteur domestique contribue fortement à cette émission de particules. Il faut renouveler le parc des matériaux utilisés (foyer ouvert, système labellisé flamme verte)

Au niveau collectif, certains systèmes permettent de faire du dépoussiérage par électrofiltre ou filtre à manche

- Témoignage d'un collègue du collège de Mélisey : la réussite de la géothermie est à pondérer : la consommation d'électricité a augmenté de 30 %. la consommation d'eau est très élevée, en période froide (eau pompée à moins de 6 m). Par ailleurs le pompage se fait sans restitution à la nappe, ce qui crée un vide.

M. AUBERTIN rappelle que les énergies renouvelables sont la solution la moins mauvaise, mais il y a toujours un aspect négatif. Il est important de réduire les consommations en premier lieu.

- Qu'en est-il de la méthanisation ? Y a-t-il une étude sur l'impact de la méthanisation sur le renouvellement des sols ?

La méthanisation est en amorce de développement en Franche Comté (5 à 6 installations). Le gouvernement a lancé un plan de méthanisation à la ferme avec un cahier des charges :

- Limite au niveau des intrants (déchets de l'IAA, invendus du supermarché...)
- Capacité de l'installation à valoriser l'énergie produite : électricité, valorisation thermique à proximité
- Que faire des produits qui restent après la méthanisation = digestat ?